



MOINS DE DÉCHETS,

une dynamique pour
votre territoire !



COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

UNE DÉMARCHE GAGNANTE

Un plus pour le territoire et l'environnement

Réduire les déchets permet de **préserver les ressources**, de **diminuer les impacts sur l'environnement** et de mieux maîtriser l'énergie. Cela offre aussi l'opportunité de **créer de nouvelles activités** sur le territoire.

18 400
emplois

locaux en 2012,
dans la réutilisation
et le réemploi



économie
annuelle pour
40 entreprises
témoins suivies
par l'ADEME

Un plus pour tous les budgets

Avec moins de déchets à gérer, la collectivité optimise ses collectes et ses besoins en unités de traitement ou de stockage. Particuliers, entreprises, collectivités, gagnent sur des achats plus raisonnés. De plus **les charges de gestion peuvent diminuer**, surtout si la tarification incitative est appliquée.

Un plus pour notre santé et notre qualité de vie

Nous donnons du sens à notre consommation avec :

- des **produits moins dangereux**;
- **davantage d'aliments locaux, de saison**, plus d'attention accordée à notre alimentation tout en réduisant le gaspillage alimentaire;
- **plus de solidarité, plus de lien social et de bien-être** grâce à l'essor du don et au partage de biens et de savoirs dans le cadre d'activités (jardinage, bricolage...).



gaspillage
alimentaire en
moyenne pour
un foyer de
4 personnes



La prévention, c'est peu coûteux ?

VRAI : un investissement minime aujourd'hui
(2 €/hab./an contre près de 90 €/hab./an en moyenne
pour la gestion globale des déchets).

La tarification incitative permet de réduire le coût de gestion des déchets ?

VRAI : le syndicat mixte de Sarrebourg a montré que c'est possible ;
la mise en oeuvre de la redevance incitative (RI) a permis de faire une
économie de 13 € HT par habitant, entre 2009 et 2013.

- ✓ Pour le **Conseil départemental de l'Isère**, le gaspillage alimentaire coûtait 3 millions d'euros par an. Mis en place dans 20 premiers collèges, le dispositif « Manger et dépenser autrement » a réduit le gaspillage alimentaire allant jusqu'à 45 % pour certains avec une économie globale de 1,2 million d'euros en 1 an.
- ✓ **En Mayenne**, depuis 2009, plus de 1 200 tonnes d'objets sauvés de la destruction grâce aux caissons siglés Emmaüs en déchèteries. "Cela nous a permis de créer 5 places de compagnons, qui retrouvent dignité et espoir grâce à ce travail de réemploi" selon le Président d'Emmaüs 53.
- ✓ "Au Repair Café, les visiteurs apprennent et participent aux réparations de leurs objets en panne... et puis c'est aussi une bonne occasion de rencontrer ses voisins" selon l' élu de **Vauréal (Val d'Oise)** à l'origine de la 1^{ère} expérience du genre en France. Près de **Bapaume (62)**, la ressourcerie AIR organise aussi des ateliers de réparation et de partage du savoir-faire.



POUR VOUS ACCOMPAGNER L'ADEME VOUS PROPOSE : méthodes, outils, soutiens techniques et financiers, retours d'expérience...

Contactez votre direction régionale ADEME :

Consultez les sites internet :

> www.ademe.fr

> optigede.ademe.fr

> reduisonsnosdechets.fr

Outils et exemples pour agir

Kit de communication, bonnes pratiques...

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS C'EST :

DES RÉSULTATS CONCRETS

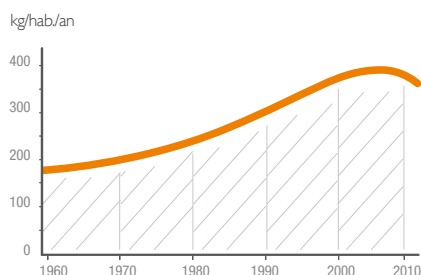
Testé et démontré

Depuis 2008, **des centaines de foyers** pèsent leurs déchets après avoir choisi et réalisé des gestes tels que mettre un stop-pub, boire l'eau du robinet ou composter. **Tous constatent une baisse significative de la quantité de leur production de déchets** et deviennent ainsi des ambassadeurs de la prévention. **D'autres dispositifs témoins avec des entreprises, des élus...** démontrent que tout le monde peut réduire ses déchets.



baisse moyenne du poids des déchets chez les foyers témoins

Moins 7 % d'ordures ménagères et assimilées : objectif atteint !



Au niveau national, cet objectif de réduction de 7 % d'OMA a été atteint en 2011. En 2015, les résultats à l'échelle des territoires confirment l'efficacité des démarches de prévention :

- **la majorité des collectivités** arrivant en fin de mise en oeuvre de leurs programmes, contractualisés avec l'ADEME, **a atteint cet objectif** ou est en voie d'y parvenir;
- dans un contexte où la baisse des quantités de déchets est une tendance générale récente, **cette réduction est plus importante si les actions s'inscrivent dans un programme élaboré** et mis en oeuvre dans une démarche participative et avec une volonté politique forte (par rapport à des actions ponctuelles ou diffuses).



Pas prêts à faire évoluer les comportements ?

FAUX : 98 % des Français pensent que notre société produit trop de déchets, 75 % qu'ils pourraient eux-mêmes les réduire.

Les Français adeptes des objets réparés et d'occasion ?

VRAI : 94 % déclarent donner des biens dont ils ne veulent plus, et 76 % en acheter d'occasion. Plus de la moitié des jeunes de moins de 15 ans sont d'accord pour recevoir des cadeaux (jouets, livres) d'occasion.

- ✓ **Programme local de prévention + tarification incitative = efficacité maximale.**
Pour **13 collectivités de Lorraine** (238 000 hab.) ayant mis en place une tarification incitative (TI) et des actions de prévention, les déchets ménagers et assimilés baissent en moyenne de 544 à 474 kg/hab./an et les ordures résiduelles sont divisées par 2.
Pour le **SYBERT (Doubs)**, c'est moins 28 % d'ordures ménagères résiduelles de 2008 à 2013.
- ✓ Des élus montrent l'exemple au **SYMOMA (Gard)** ou dans le **Pays Châtelleraudais (Vienne)**. Certains ont diminué les déchets au sein de leur foyer jusqu'à **moins 76 %**. Ils sont désormais résolument convaincus que la prévention est possible.
- ✓ Au **SYBERT (Doubs)** : 27 kg/hab./an de déchets en moins grâce aux 75 % de foyers pavillonnaires qui compostent, aux 200 sites de compostage en pied d'immeubles et aux 8 chalets de compostage au cœur même de Besançon.
- ✓ Les **3 agglomérations de Martinique** (CACEM, Cap Nord et Espace Sud) réalisent, en 2012-2013, une opération « Entreprises témoins » avec une trentaine de commerces, artisans ou sociétés de services : avec quelques pratiques de bon sens, les déchets de ces entreprises ont été réduits de plus de 50 %.



1992

Loi du 13 juillet sur les déchets : introduit le concept de prévention

2004

1^{er} Plan national de prévention de la production des déchets

2006

Plan national de soutien au compostage domestique

2008

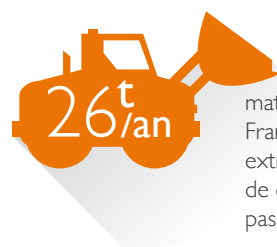
Directive cadre européenne : priorité à la prévention dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets



UN SOCLE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Mieux vaut prévenir que guérir

C'est du bon sens de commencer par la prévention des déchets. Il s'agit de réduire les quantités de déchets et leur nocivité, en agissant à toutes les étapes du cycle de vie d'un produit : conception, fabrication, vente, achat et utilisation jusqu'au moment de s'en défaire.



matières premières consommées par Français alors que 59 % des ressources extraites du sol national et 83 % de celles que nous importons ne sont pas renouvelables



nourriture jetée en moyenne par Français par an dont 7 kg de produits achetés et mis au rebut sans même avoir été ouverts

Faire plus avec moins !

C'est l'un des principaux défis de l'économie circulaire, **de prioriser les pratiques de prévention à toutes les étapes**, puis de recourir au recyclage : une complémentarité nécessaire pour préserver les ressources.

Éco-conception, écologie industrielle, dématérialisation, économie de la fonctionnalité et consommation collaborative, consommation responsable, allongement de la durée d'usage... ces piliers de l'économie circulaire s'articulent étroitement avec les démarches de territoires comme les programmes locaux de prévention des déchets et les territoires « zéro déchet, zéro gaspillage ».



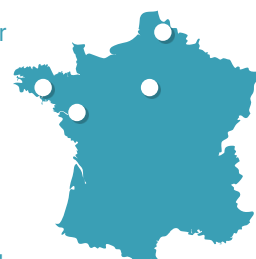
Nos produits pèsent plus sur les ressources que les déchets qui en résultent ?

VRAI : un téléphone portable basique extrait des ressources terrestres, sur l'ensemble de son cycle de vie, l'équivalent de 7,4 kg de cuivre d'après l'analyse du cycle de vie (ACV) sur le téléphone.

Inutile de réduire nos déchets si on recycle de plus en plus ?

FAUX : le recyclage économise des ressources mais il n'est jamais complet ni dénué d'impact ni économiquement bénéficiaire pour la collectivité. Éviter ou réduire un déchet, même recyclable, est toujours préférable.

- ✓ **À Paris ou Lille** la « Machine de mon voisin » relie des citoyens sans lave-linge à d'autres, disposés à prêter ou louer le leur, qui ne sert pas tout le temps. Ailleurs des bricothèques proposent des outils, à titre d'exemple, une perceuse n'est utilisée que 12 fois en moyenne dans sa vie !
- ✓ **Le Festival Inter-celtique de Lorient** disposait de gobelets réutilisables. La Communauté d'agglomération a facilité un partenariat avec un établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) pour un service de lavage et de location garantissant véritablement l'intérêt environnemental de cet objet. Bilan : plus de 35 000 gobelets lavés chaque année pour 25 événements en 2014.
- ✓ En ajustant ses process de découpe et d'encollage, le fabricant de portes en aluminium **Bel'M, en Loire-Atlantique**, optimise ses achats de matières premières, réalise une économie nette de 53 000 € par an et diminue ses déchets de 21 tonnes : "réduire ses déchets est plus économique que de les recycler".



2009

Lois Grenelle de l'Environnement : réduction de 7 % des ordures ménagères et assimilées (OMA par habitant sur 5 ans, 2008 - 2013)

2013

Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire

2014

2^e Programme national de prévention des déchets - PNPD (2014-2020)

2020

Objectif du PNPD : - 7 % de déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant

2025

Objectif du Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire : - 50 %

UNE MOBILISATION PARTAGÉE

À tous les échelons



Directives européennes



Programme national de prévention des déchets : cadre général de mobilisation



Plans de prévention et de gestion des déchets élaborés par les départements ou les régions



Les collectivités à compétence déchets doivent établir un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés



Gestes et pratiques de prévention des acteurs de terrain



66%
des
Français

déjà concernés par un des 377 programmes locaux de prévention des déchets

Entre acteurs responsables

- aux **producteurs** et aux **distributeurs** de proposer des produits et services aussi efficaces, mais générant moins de déchets;
- aux **consommateurs** de privilégier ces offres nouvelles, respectueuses de l'environnement;
- aux **collectivités**, pour mobiliser les uns et les autres, de valoriser les pratiques responsables, les choix possibles et les résultats obtenus. À elles-aussi d'être éco-exemplaires dans leurs achats et pour leurs propres déchets... Elles ont tout à y gagner !



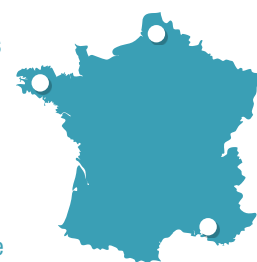
La prévention c'est l'affaire des responsables déchets ?

FAUX : chacun, dans la collectivité, organise des activités, achète ou utilise des fournitures, jette des produits après usage... et peut donc contribuer à la prévention.

Encore aux seuls citoyens de faire des efforts ?

FAUX : pour le Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire par exemple, tous s'engagent : industries agro-alimentaires, grande distribution, restaurateurs etc.

- ✓ Dans le **Nord-Pas-de-Calais**, le programme BOREAL et des brasseurs organisent le retour à la consigne via des kiosques sur les parkings de grandes surfaces, incitant à rapporter ses bouteilles contre un bon d'achat.
- ✓ En **Bretagne**, de **Coglais à Brest**, des boulangers, épiciers et autres commerçants s'engagent pour la prévention, avec l'aide de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat et l'affichent sur leurs vitrines.
- ✓ À la **Communauté urbaine de Marseille**, la transversalité est de mise : directement rattaché au Directeur général des services, l'animateur prévention peut travailler avec la Direction de l'habitat et de la cohésion sociale ou celle du patrimoine et de la logistique...



Les résultats sont là, tout le monde y gagne !

Mobilisez-vous :

- avec l'ensemble des acteurs de votre territoire (collectivités, associations, entreprises, artisans et commerçants, organismes consulaires, secteurs éducatifs et sociaux pour mener des programmes d'actions (programmes locaux de prévention, « territoire zéro déchet, zéro gaspillage »);
- parce que la prévention des déchets peut s'articuler avec d'autres politiques publiques locales : dispositifs du développement durable (agendas 21 locaux, plans climat énergie territoriaux-PCET, schémas de gestion des eaux...) ou autres champs de compétences (développement économique, action sociale et solidaire, espaces verts, jeunesse et affaires scolaires voire tourisme ou animation culturelle).

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

“

Portée par les pouvoirs publics, la prévention des déchets répond à de multiples enjeux : **réduire la production des déchets et leur nocivité en incitant à concevoir, produire et consommer autrement.**

Au-delà de l'allègement de nos poubelles, les démarches engagées contribuent à **économiser les ressources, préserver l'environnement et créer de nouvelles dynamiques économiques et sociales dans les territoires.**

À destination des collectivités territoriales, cette plaquette présente de manière synthétique les principaux atouts et résultats de la prévention des déchets, véritable dynamique des territoires, au cœur de l'économie circulaire.

Collectivités territoriales, vous avez un rôle à jouer. Passez à l'action !

”

